

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par
M. Denaja, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 35, après le mot : « décision », insérer les mots : « devenue définitive ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.